

Paris, le 13 mai 2025

## RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 31 MARS 2025

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 31 mars 2025 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et qu'il peut être consulté sur sa page internet <a href="https://sfil.fr/librairie-des-documents-financiers/">https://sfil.fr/librairie-des-documents-financiers/</a>.